



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 21/07/2023

ID : 083-218300036-20230718-DCM2023_057-DE



Délibération N° 2023-057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO
Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 8 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNES ENDURANCE EQUESTRE PACA POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-003 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 600€ à l'association AFA CLUB AUTO pour l'organisation d'une manifestation automobile en souvenir de la course de côte d'Ampus prévue le 19 mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-004 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association MAM LE JARDIN DES REVES.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-018 du 11 Avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à plusieurs associations pour l'année 2023 d'un montant total de 31 680€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-041 du 02 Mai 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 500€ à l'association CRECHE DO RE MI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention de l'association JEUNES ENDURANCE EQUESTRE PACA pour l'année 2023.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que deux jeunes administrées vont participer au championnat de France d'endurance équestre qui aura lieu du 03 au 06 août 2023 à Julliangues dans le département de la Haute Loire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une d'entre elles a été championne de France l'année dernière.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2023
6574	JEUNES ENDURANCE EQUESTRE PACA	200.00 €
	TOTAL	200.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association JEUNES ENDURANCE EQUESTRE PACA d'un montant de 200.00 €,

PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°1 de la commune exercice 2023,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

